

I
**2017 - AMENDE AVEC SURSIS
POUR LE PASSEUR DE MIGRANTS**

Cédric Herrou, agriculteur, hébergeait des migrants africains qu'il faisait passer d'Italie en France. Le 10 février, il a été condamné à 3 000 euros d'amende avec sursis pour aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière. Il a annoncé qu'il «*continuerai[t] à agir*». À la barre, Cédric Herrou a justifié son action: «*Je le fais parce qu'il faut le faire. Des gens sont morts sur l'autoroute, un État a mis des frontières en place et n'en gère absolument pas les conséquences.*»

II
**2015 - RELAXE POUR LE
VOLEUR DE CHAISES**

Jon Palais volait les sièges dans les banques pour dénoncer l'évasion fiscale. Il appartient aux Faucheurs de chaises, mouvement altermondialiste qui, fin 2015, avait réquisitionné 196 chaises en pleine COP 21. Selon eux, les sommes détournées par la fraude des banques auraient pu financer la transition écologique. En octobre 2015, la BNP Paribas a porté plainte contre ce militant pour «*vol en réunion*». Il a été relaxé.

III
**2013 - TOLÉRANCE POUR LES
JUSTICIERS DE L'ÉNERGIE**

En 2013, Dominique Liot, ancien salarié d'EDF, racontait dans un livre (*Comment nous résistons aux coupures de EDF-GDF*, Éd. Le vent se lève) comment, avec les Robins des bois de l'énergie, il avait rétabli le courant ou le gaz de personnes en grande difficulté. C'est la défense d'un vrai service public qui guide leurs actions clandestines. Un militantisme illégal, patronné par la CGT et toléré par EDF.

IV
**2005 - PRISON FERME
POUR LE FAUCHEUR D'OGM**

À la grande époque des destructions de cultures d'OGM, dans les années 2000, ils étaient 6 700 militants à revendiquer le droit à un environnement sain. José Bové a lancé le mouvement en 1999, détruisant une serre de confinement dans laquelle étaient menés des travaux sur du riz génétiquement modifié. En 2005, il a été condamné à quatre mois de prison ferme pour «*dégradation volontaire en réunion*».

V
**1996 - EXPULSION DE
SQUATTEURS DE LOGEMENTS**

Dès 1986, le Comité des mal-logés organise des squats dans des logements vacants à Paris, afin d'alerter sur la situation de ceux qui ne trouvent pas de toit dans la capitale. Ses militants en seront expulsés en 1990. Mais ce groupe a ouvert la voie à d'autres formes de contestation, comme Droit au logement (DAL), à partir de 1990, ou le collectif Jeudi noir, créé en 2006 pour dénoncer la flambée des loyers.